

Table des matières

CHAPITRE 1: Structure opérationnelle du ski

STRUCTURE OPÉRATIONNELLE.....	7
DU SKI	7
1. Organigramme	8
2. Organisations nationales.....	9
3. Provinces membres de Canada alpin	10
4. Associations régionales de Ski Québec alpin	11
5. Clubs membres de Ski Québec alpin	12
6. Comités de travail	15
7. Règlements généraux de la corporation et politiques	16
ASSURANCES	17
1. Assurances	18
MEMBERSHIP	19
1. Membership	20
CIRCUITS DE COMPÉTITIONS	21
1. Calendrier 2019-2020 des compétitions.....	28
1.1. Super Série Sports Experts présentée par Audi.....	28
1.2. Championnat Junior Provincial.....	29
1.3. Coupe Nor-Am.....	29
1.4. Catégories d'âges U12, U14 et U16	29
2. Circuits et règlements	31
2.1. Règles communes.....	32
2.2. Événements régionaux : U8 à U16.....	40
2.3. Règlement des festivals (U12 et moins)	43
2.4. Regroupement U12 (10-11 ans).....	45
2.5. Championnat provincial U14 (et autres compétitions provinciales U14) (12-13 ans).....	48
2.6. Règlement des Jeux du Québec U14 (12-13ans).....	52

2.7.	Championnat Can-Am U14.....	54
2.8.	Règlement de la qualification du SEMAC.....	59
2.9.	Classique Val d'Irène (Pierre Landry) : U14 (12-13ans) / U16 (14-15 ans).....	64
2.10.	Championnat provincial U16 : Critérium U16 présenté par Audi (Finale provinciale 14-15 ans).....	67
2.11.	Règlements du championnat de l'Est U16.....	73
2.12.	Jeux du Canada : Sélection de la délégation québécoise	77
2.13.	Circuit Championnat Junior Provincial (CJP) - U18 et plus ..	80
2.14.	Concours FIS (FIS, NAC, NC Séniors, etc.): Catégories Senior / Junior	84
2.15.	Circuit des Maîtres.....	87
2.16.	Championnats canadiens : Catégories Senior / Junior.....	89
2.17.	Coupe continentale (Nor-Am) : Catégorie U18 et plus	89
2.18.	Règlement de Ski Cross	91
2.19.	Politique d'inscription de course hors Québec de SQA	97
2.20.	Université/Collège (U/C) : Inscriptions pour les athlètes FIS Canadien	99
2.21.	Politique sur « l'absence » aux courses FIS (<i>applicable uniquement aux athlètes canadiens</i>)	100
2.21.2.1.	Procédure d'inscription :	100
2.22.	Politiques d'homologation & d'approbation de piste	102
2.23.	Système de points alpins canadiens - 2019-2020	106
2.24.	Règlement sur les avis de course.....	110
Club de ski		111
Date limite d'inscription		112
Journée et date.....		112
2.25. Règlement sur l'inscription		114
3. Annexe.....		115
3.1. Quotas.....		115
	https://www.skiquebec.qc.ca/fr/a-propos/publications/manuel-des-reglements/	115
Kombi		116

3.2.	Lignes directrices de traçage pour les catégories U6, U8, U10, U12, U14 et U16.....	117
3.3.	Code d'éthique pour les courses hors de la province	118
3.4.	Protocole Code d'éthique pour les athlètes (Circuit CJP)...	119
3.5.	Protocole Code d'éthique pour les entraîneurs (Circuit CJP)	120
3.6.	Protocole Code d'éthique pour les athlètes U16.....	121
3.7.	Processus d'appel : sélection à une délégation provinciale	122
FORMATION.....		123
1.	Formation.....	124
Équipe du Québec		125
1.	Le comité de sélection	126
2.	Rencontre de sélection	126
3.	Objectifs de la sélection	126
4.	Processus de sélection à l'Équipe du Québec de ski alpin	126
4.1	Méthode de classement	126
Afin d'établir une plate-forme sur laquelle le Comité de sélection pourra se baser, les candidats seront classés selon la méthode suivante :		126
5.	Composition finale de l'Équipe du Québec	128
5.1.	La sélection finale prendra en considération les objectifs du point 3 et ce, même si la sélection de certains athlètes doit aller à l'encontre du classement tel que prescrit par le point 4. Les différents statuts seront les suivants :	128
5.2.	Sur proposition du comité de sélection, un « statut spécial » pourra être donné à tout athlète qui ne rencontre pas les critères de sélection de l'Équipe du Québec à cause de blessures ou d'âge. Des objectifs seront établis de façon à réviser le statut de cet athlète au cours de la saison qui suivra la sélection.....	128
6.	Dates effectives.....	128
6.1.	La sélection finale sera ratifiée par le Comité haute performance de la FQSA pas moins de 7 jours après le dépôt d'une recommandation du Comité de sélection.	128
6.2.	Le nombre final d'athlètes membres à l'Équipe du Québec pourrait être déterminé par les budgets de l'Équipe du Québec.	

.....	128
7. Mode de révision.....	128
7.1. Suite à l'acceptation ou au refus par le comité de sélection de la candidature d'un athlète pour l'équipe du Québec, ce dernier pourra demander une révision de la décision prise en soumettant au comité de révision un argumentaire détaillé à l'appui de ses prétentions et ce, dans un délai de 7 jours après la diffusion de la sélection.....	128
Critères d'admissibilités pour les bourses ministérielles	129
1. Objectifs	130
2. Éligibilité.....	130
3. Composition des statuts.....	130
4. Dates effectives.....	131
5. Classement des athlètes.....	131
6. Critères pour les sports-études	132
7. Critères pour un programme élite.....	132